

Coopérations entre la Ville de Lyon et les créateurs et créatrices de contenus du territoire

Déclaration d'intention

Présentée dans le cadre de « Réseaux sociaux : Trend ou Bad Buzz » 28 mai 2026

Document de Travail

La Ville de Lyon met en œuvre des politiques publiques, dans le cadre de ses compétences, qui servent l'intérêt général. Différents services, programmes, dispositifs sont mis en œuvre en direction des lyonnaises et des lyonnais et en particulier des jeunes.

La Ville de Lyon travaille avec un réseau dense et diversifié de partenaires des politiques jeunesse.

La Ville de Lyon est face à deux défis exprimés par les jeunes :

- Connaître et reconnaître leurs pratiques numériques, dans un contexte international et national de débats et de régulation du secteur
- Adapter la communication institutionnelle qui les concerne à leurs pratiques, et ainsi faciliter l'accès à leurs droits, en s'appuyant, entre autres, et à leur demande sur les créateurs et créatrices de contenus sur les réseaux sociaux.

La Ville de Lyon s'est ainsi engagée depuis plusieurs mois dans une démarche de recherche développement qui a permis de prendre contact et de mieux connaître les créateurs et créatrices de contenus.

Les créateurs et créatrices de contenus du territoire présentent une grande diversité de profils (statut, positionnement thématiques, taille et caractéristiques des communautés de followers..). Ils et elles créent et produisent régulièrement des contenus dans différents formats et sur différentes plateformes (Instagram, TikTok, YouTube...)

Les créateurs de contenus peuvent autant se revendiquer comme créateurs (au sens d'auteur), acteurs du divertissement – Entertainment -, Influenceurs commerciaux, médias locaux, acteurs de la Cité, personnes engagées...

S'ils sont souvent idéalisé-es par les plus jeunes, ils et elles apparaissent pour une majorité en situation d'instabilité des revenus, voire de précarité liée aux modalités de rémunération de leurs activités.

La Ville de Lyon et les créateurs et créatrices de contenus du territoire expriment ici leur volonté de mieux se connaître, se reconnaître, d'inventer et expérimenter des modes de coopération autour d'enjeux, de projets qui leurs sont communs.

Les modalités et domaines de coopération envisageables pourraient être les suivants :

- espaces de travail communs, d'acculturation réciproque et d'échange d'information
- partenariat sur des événements
- partenariat sur des projets portés par la Ville

- partenariat, soutien à des projets ou des interpellations portés par les créateurs de contenus
- mise en relation par la ville des créateurs de contenus avec ses partenaires associatifs jeunesse

Les prestations rémunérées des créateurs de contenus pour des besoins de la Ville de Lyon s'inscrivent dans le cadre des marchés publics, et pour les campagnes d'information classiques et pour les 2 années à venir, dans le cadre du marché cadre conclu par la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon et les créateurs et créatrices de contenus s'accordent pour poursuivre leur réflexion et travail dans la perspective de produire prochainement une charte plus détaillée, opérationnelle et engageante, qui associerait aussi les partenaires volontaires des politiques jeunesse ou porteurs d'actions en direction des jeunes